

Délibération n°13 du Conseil municipal du 20 avril 2023 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer un avenant à la convention portant occupation à titre précaire du bâtiment communal sis Allée Ravel avec l'Association SALTUS CAMPUS pour l'accueil temporaire de la Fédération Ecoconstruire

N°13

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt avril, à dix-neuf heures et treize minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le treize avril, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane	MABCHOUR Najat (départ à 19h49)	CHERIGUENE Abdelouaheb
BERNEX Brigitte	MOULINNEUF Serge	LARDIC Stéphane
MERIGUET Dominique	GAUTHIER Raymond	WAVELET Manuel
BACH RUSSO Safia (arrivée à 18h28)	MOILIME Hassanata	BAILLON Jean-François
CHANTRELLE Laurent	YILDIZ Umit	BRAIHIM Marwa
BENAMMOUR Mériem	ROUSSEL Danièle	CAMARA N'Na Fanta (arrivée à 18h53)
BACON Jean-François (arrivée à 18h29)	BOITTE Gilles	HAMDAOUI Naïma (arrivée à 19h)
ARAB Dalila	VELTHUIS Asaïs	CORDIN Olivier (arrivée à 19h)
JACQUART Ludovic	CEPRANI Eric	PERRAN Dominick (arrivée à 19h)
MEKKI Chérifa	KOUYATE Hawa	SAKI Mireille
CHAUVET Claude	PRUNIER Gérald	JOUS Sullivan
BASTARAUD Sébastien (arrivée à 19h43)		

Excusés ayant donné procuration

BASTARAUD Sébastien	donne procuration jusqu'à 19h43 à	BACON Jean-François
PEDRAZO Jennifer	donne procuration à	CHANTRELLE Laurent
BATUAMBA Ivette	donne procuration à	BERNEX Brigitte
RATNATHURAI Ziromi	donne procuration à	JACQUART Ludovic
CAMARA Mariama	donne procuration à	PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim	donne procuration à	GAUTHIER Raymond
GEFFROY Philippe	donne procuration à	HAMDAOUI Naïma
AGUIRREBENGOA Carole	donne procuration à	CORDIN Olivier
BOREL YERETAN Stéphanie	donne procuration à	CAMARA N'Na Fanta
LIBERT Amaud	donne procuration à	PERRAN Dominick

Excusés et absents

DA SILVA Elodie, MABCHOUR Najat (à partir de 19h49), ETIENNE Walnex

M. Lardic est désigné secrétaire de séance

Matière : Education - Enseignement
Service émetteur : Direction Générale

Objet : Autorisation donnée à M. le Maire de signer un avenant à la convention portant occupation à titre précaire du bâtiment communal sis Allée Ravel avec l'Association SALTUS CAMPUS pour l'accueil temporaire de la Fédération Ecoconstruire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU sa délibération n°01 du 27 mai 2021 portant autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention portant occupation à titre précaire de l'école RAVEL I avec l'Association SALTUS CAMPUS pour y implanter un lycée agricole

Délibération n°13 du Conseil municipal du 20 avril 2023 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer un avenant à la convention portant occupation à titre précaire du bâtiment communal sis Allée Ravel avec l'Association SALTUS CAMPUS pour l'accueil temporaire de la Fédération Ecoconstruire

CONSIDERANT la volonté municipale de promouvoir une politique environnementale volontariste valorisant l'éco-construction à des fins de sobriété énergétique, de réduction des gaz à effet de serre et de consommation raisonnée des ressources dans un contexte d'urgence climatique et sociale.

CONSIDERANT l'engagement de la Ville dans le soutien à la formation à tous les âges de la vie, en promouvant, entre autres, les formations diplômantes et professionnalisantes dans ce domaine ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'accompagner l'implantation de formations pour des apprenants en recherche de professionnalisation dans les domaines de l'éco-construction et mettant en avant la nécessité d'une transition écologique dans le bâtiment, le développement de l'économie circulaire et l'usage de matériaux recyclables et la lutte contre l'artificialisation des sols,

CONSIDERANT le projet de l'association Saltus Campus d'implanter des modalités de formations pour des apprenants en recherche de professionnalisation dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement mettant en avant les services écosystémiques et aménités au sein des paysages ruraux et urbains tournés vers l'économie solidaire dans des territoires à forts potentiels ;

CONSIDERANT que la fédération Ecoconstruire a remporté en 2020 l'appel à projet « Programme d'Investissement dans les Compétences », lancé par la Région Ile-de-France afin de déployer un programme de formation comprenant plusieurs parcours certifiants et pré-qualifiants en éco-construction et en économie circulaire, et qu'elle ne dispose pas de locaux propres en Ile-de-France,

CONSIDERANT que l'association Saltus Campus et la Fédération Ecoconstruire partagent des objectifs communs en matière de développement durable, de développement de l'économie circulaire et d'implantation de formations pour accompagner la transition écologique

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré

Adopte par	42 voix	Unanimité
Présents ou représentés	42 voix	
Exprimés	42 voix	
Pour	42 voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, BASTARAUD Sébastien, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à M. CHANTRELLE), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à Mme BERNEX), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane, WAVELET Manuel, RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à M. JACQUART), CAMARA Mariama (pouvoir donné à M. Prunier), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à M. GAUTHIER), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta, GEFFROY Philippe (pouvoir donné à Mme HAMD AOUI), AGUIRREBENGOA Carole (pouvoir donné à M. CORDIN), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à Mme CAMARA N'Na Fanta), PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à Mme Perran), SAKI Mireille, JOUS Sullivan.

Contre
Abstention
NPPV

Délibération n°13 du Conseil municipal du 20 avril 2023 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer un avenant à la convention portant occupation à titre précaire du bâtiment communal sis Allée Ravel avec l'Association SALTUS CAMPUS pour l'accueil temporaire de la Fédération Ecoconstruire

ARTICLE 1 : **AUTORISE** M. le Maire à signer avec l'association SALTUS CAMPUS un avenant à la convention d'occupation précaire du bâtiment communal sis Allée Ravel à Sevrans, afin d'accueillir de façon temporaire la Fédération Ecoconstruire au sein des locaux du Lycée agricole.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à l'association Saltus Campus
la Préfecture de Seine-Saint-Denis



Le Maire

Stéphane Blanchet
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 25 AVR. 2023

Affiché le : 26 AVR. 2023